



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union européenne apporte de l'aide à plus de 43 000 personnes affectées par les inondations d'août en Guinée.

Conakry, le 4 octobre 2021

En réponse aux inondations ayant affecté la Guinée fin août, l'Union européenne apporte **135 000 euros (1 544 539 374 GNF)** de financement humanitaire pour aider les familles les plus touchées. Ces inondations sont la conséquence des pluies torrentielles s'étant abattues sur les préfectures de Siguiri, Guéckédou et la capitale Conakry.

Ce financement de l'Union européenne aidera la Croix-Rouge guinéenne à fournir de l'aide humanitaire d'urgence, notamment en abris, assistance alimentaire, services de santé, eau potable, assainissement/hygiène et articles ménagers.

L'aide bénéficiera directement à 43815 personnes (6280 familles). Les familles dont les maisons ont été détruites bénéficieront de transfert d'argent d'un montant proportionnel à la valeur des matériaux de construction pour la réhabilitation de leurs domiciles et pour remplacer les articles ménagers perdus. Cette approche permet aux familles de se rétablir selon leurs besoins spécifiques, tout en participant à la reprise du marché local.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la contribution globale de l'UE au Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophe (DREF) de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 août 2021, de fortes pluies se sont abattues sur la majeure partie du pays provoquant des inondations dans les préfectures de Siguiri, Guéckédou, et la capitale Conakry. 1 972 personnes se sont retrouvées sans abri, 21 ont été blessées tandis que 05 décès ont été enregistrés.

Cette catastrophe naturelle est survenue en période de pandémie de Covid-19 affectant les populations des trois localités alors même que le pays a connu une résurgence de la maladie à virus à Ebola et une apparition de celle de Marburg (toutes deux contenues à présent). Ces multiples épidémies ont entraîné une perturbation des moyens de subsistance et des activités génératrices de revenus, affectant ainsi les conditions de vie des communautés.

Contexte

L'Union européenne, avec ses États membres, est le premier donateur d'aide humanitaire au monde. L'aide d'urgence est l'expression de la solidarité européenne avec les personnes qui en ont besoin à travers le monde. Elle vise à sauver des vies, à prévenir et à atténuer la souffrance humaine et à préserver l'intégrité et la dignité humaine des populations victimes de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine.

Par l'intermédiaire du [service de protection civile et d'opérations d'aide humanitaire](#) de la Commission européenne (ECHO), l'Union européenne aide chaque année des millions de victimes de conflits et de catastrophes. À travers son siège à Bruxelles et son réseau mondial

de bureaux locaux, ECHO fournit une assistance aux personnes les plus vulnérables sur la seule base des besoins humanitaires.

A l'échelle mondiale, la Commission européenne a signé un contrat humanitaire d'une valeur de trois millions d'euros avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), en soutien au [Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophes \(DREF\)](#) de la Fédération. Les fonds du DREF sont principalement alloués à des catastrophes « à petite échelle», c'est-à-dire celles qui ne donnent pas lieu à un appel international formel.

Le DREF a été créé en 1985 et est financé par les contributions des bailleurs de fonds. Chaque fois qu'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge a besoin d'un soutien financier immédiat pour répondre à une catastrophe, elle peut demander des fonds du DREF. Pour les catastrophes à petite échelle, la FICR alloue des subventions du DREF, que les bailleurs de fonds peuvent ensuite réalimenter. L'accord de délégation entre la FICR et ECHO permet à ce dernier de réapprovisionner le DREF pour des opérations convenues (correspondant à son mandat humanitaire) jusqu'à hauteur de 3 millions d'euros.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Hilaire AVRIL : Hilaire.Avril@echofield.eu

Responsable régional d'information – Afrique Centrale & de l'Ouest (DG ECHO)

Site web de la protection civile et les opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne:

http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

Comptes Twitter et Facebook:

https://twitter.com/eu_echo

<http://www.facebook.com/ec.humanitarian.aid>